

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Point d'avancement du déploiement de RenoiRH-formation et du plan de formation et d'accompagnement

CTM - section spécialisée formation continue - 23 novembre 2021

Le projet de bascule sur RenoiRH-formation, en remplacement des outils actuels de gestion de la formation SAFO et EPICEA, a été présenté au CTM section spécialisée formation continue du 24 novembre 2020 et du 8 juillet 2021 ainsi que dans la note de service SG/SRH/SDDPRS/2021-475 du 22 juin 2021.

La présente fiche expose l'état d'avancement du déploiement de RenoiRH-formation ainsi que du plan de formation et d'accompagnement.

Lecture d'une video de présentation (2mn 30s) qui sera utilisée pour communiquer auprès des structures, des agents et des responsables hiérarchiques.

I. Plan de formation et d'accompagnement des gestionnaires RenoiRH-formation

Un plan de formation et d'accompagnement important a été mis en place pour accompagner les gestionnaires aux forts changements de pratiques induits par RenoiRH-formation.

➤ **Le socle de formation élaboré sous format hybride de 2 jours et en 2 modules :**

- **un module de formation à l'utilisation** de l'outil, en face à face de 3 demi-journées en présentiel ou en classe virtuelle, animé par un binôme de formateurs internes ;
- **un module de 3 h en auto-formation** accessible courant novembre sur Mentor (auto-inscription). Il peut être suivi en amont ou à la suite du précédent module. Disponible à tout moment pour les gestionnaires, il leur permet de revenir sur un point non maîtrisé.

Contenu : Organisation et acteurs de la formation continue au MAA / Présentation générale de RenoiRH-formation / Validation des demandes de formation (ressources, quizz, quick-learning).

➤ **La formation du réseau des formateurs internes :**

- **7 sessions de formation** animées par 6 formateurs experts du MAA, du 13 septembre au 15 octobre 2021, ont permis de former les 60 formateurs internes du réseau.
- **un webinaire du 21/10/2021** a constitué la première réunion du réseau (accessible en replay). Il a permis de donner toutes les informations et ressources nécessaires à la démultiplication des formations, accessibles sur l'espace dédié aux formateurs RenoiRH-formation sur le site FORMCO.

Cet espace comprend une mallette pédagogique (scénario et supports pédagogiques, cahier d'exercices et accès base école, questionnaire en ligne d'évaluation stagiaires), le manuel utilisateur et un lien vers un espace d'échange dédié sur Osmose et des questions/réponses.

➤ **La démultiplication des formations des gestionnaires** à partir de novembre 2021, et jusqu'à début 2022 (entre 500 et 800 gestionnaires à former). Ces formations sont organisées par :

- les écoles pour former leurs gestionnaires ;
- les DRFC pour former les gestionnaires des délégations et les RLF de D(R)AAF, SGCD et EPLEFPA ;
- la DACFC pour former les RLF et le gestionnaires d'AC.

➤ **Accompagnement des gestionnaires**

L'assistance utilisateur, positionnée à la MISIRH, apportera une aide aux gestionnaires sur l'utilisation de RenoiRH-formation et de « Mon self mobile » par le biais de l'adresse suivante : assistance-sirh.SG@agriculture.gouv.fr.

Le manuel utilisateur et toutes les informations utiles seront disponibles sur le site FORMCO, sur une page dédiée aux gestionnaires.

II. Déploiement de RenoiRH-formation et des fonctionnalités formation de « Mon self mobile »

Les habilitations des gestionnaires à RenoiRH-formation sont en cours sur la base des retours du recensement lancé via la note de service du 22 juin 2021. Le calendrier est le suivant :

- les gestionnaires des écoles (PNF) et des délégations formation continue des D(R)AAF et d'AC ont été habilités en octobre. La saisie des stages et sessions PNF et PRF 2022 a démarré ;
- les gestionnaires d'AC (RLF et actions nationales) et les RLF de D(R)AAF, SGCD, EPLEFPA seront habilités courant novembre en fonction notamment du recensement pour SGAMM/IdF et les SGC/DOM.

Par ailleurs, un recensement est actuellement effectué par le SNUM auprès des services (AC, D(R)AAF, DDI et EPL) afin d'identifier et saisir dans l'outil le responsable hiérarchique de chaque structure, à chaque niveau identifié dans RenoiRH. Des réponses sont en cours d'envoi aux questions soulevées par les structures à l'occasion de ce recensement.

L'ouverture des fonctionnalités formation de « Mon self mobile » à l'ensemble des agents du MAA est programmé début décembre 2021, sous réserve de la finalisation du développement du Self mobile par les équipes du CISIRH. Dès l'ouverture, les agents pourront se télé-inscrire et les responsables hiérarchiques pourront valider les demandes de formation de leurs agents.

III. Plan de formation et d'accompagnement des agents et des responsables hiérarchiques à l'utilisation de « Mon self mobile »

La télé-inscription directe par les agents et la dématérialisation du circuit de validation génèrent un fort changement de pratiques qu'il est nécessaire d'accompagner.

Le déploiement des fonctionnalités formation de « Mon self mobile » sera donc accompagné d'une **communication dédiée** afin d'informer et d'accompagner les agents et les responsables hiérarchiques dans cette nouvelle procédure : article dédié sur l'intranet, flash Infos RH, actualités sur le site FORMCO. Cette communication sera relayée auprès des agents par les DRFC des D(R)AAF, puis par les réseaux RLF sur le territoire.

La page « S'inscrire » du site FORMCO mettra à disposition l'ensemble des informations et ressources qui permettront aux agents de se télé-inscrire et aux responsables hiérarchiques de valider les demandes de formation. Ces ressources comprennent :

- un guide « Agents » pour se télé-inscrire sur « Mon self mobile » ;
- un guide « Responsables hiérarchiques » pour valider les demandes des agents sur « Mon self mobile » ;
- un lien vers l'autoformation Mentor « agents » en complément du guide ;
- un lien vers l'autoformation Mentor « responsables hiérarchiques » en complément du guide.

L'assistance utilisateur, positionnée à la MISIRH, apportera également une aide aux agents et aux responsables hiérarchiques sur l'utilisation de « Mon self Mobile » par le biais de l'adresse suivante : assistance-sirh.SG@agriculture.gouv.fr.